

## Communiqué de presse

Zurich, 1er juin 2022

### **Lancement Avobis Swiss Residential Real Estate Fund Pension: Début de la période de souscription au 1er juin 2022**

**Le compartiment SICAV Avobis Swiss Residential Real Estate Fund Pension est désormais ouvert à la souscription. Le fonds immobilier (SICAV) émis par Avobis Invest SA permet aux institutions de la prévoyance professionnelle de participer à la constitution d'un portefeuille d'immeubles d'habitation bien loués et à l'état neuf, avec une distribution de dividendes stable et durable. Avobis Invest SA est réglementée par la FINMA et fait partie du groupe Avobis, le principal prestataire de services immobiliers et hypothécaires en Suisse.**

La période de souscription s'étend du 1er juin au 1er juillet 2022, avec une libération prévue le 7 juillet 2022. Le compartiment Avobis Swiss Residential Real Estate Fund Pension s'adresse exclusivement à des institutions de la prévoyance professionnelle ainsi qu'à des caisses d'assurances sociales et de compensation, qui peuvent désormais souscrire les parts à la valeur nette d'inventaire (NAV).

#### **Investissement dans des biens immobiliers résidentiels existants à l'état neuf**

Le compartiment Avobis Swiss Residential Real Estate Fund Pension investit dans des immeubles résidentiels en Suisse entièrement loués, nouvellement construits et à l'état neuf, qui offrent la garantie d'une distribution stable et durable. Le portefeuille est notamment constitué en tenant compte des futures prescriptions attendues en matière de durabilité. Cela permet de s'assurer que les biens immobiliers répondent dès aujourd'hui aux attentes des locataires de demain et qu'ils ne nécessitent plus d'investissements importants dans un avenir moyen.

«L'objectif de la stratégie d'investissements est d'obtenir pour l'investisseur une distribution stable et durable, conforme au marché et aux risques, tout en garantissant une stabilité maximale de la valeur. Une attention particulière est accordée aux dispositions légales attendues dans le domaine de l'efficacité des bâtiments et des émissions de CO<sup>2</sup>», explique Frédéric Königsegg, Head Investment Products chez Avobis, qui a déjà lancé et développé avec succès plusieurs fonds immobiliers sur le marché suisse par le passé, et qui compte plus de 25 ans d'expérience dans l'investissement immobilier.

## Conditions de lancement du Avobis Swiss Residential Real Estate Fund Pension

Cercle des investisseurs	Institutions de la prévoyance professionnelle
Volume d'émission	Entre 60 et 80 millions de CHF
Période de souscription	Du 1 juin au 1 juillet 2022
Prix d'émission par part	CHF 102 net
Date de libération	7 juillet 2022
ISIN / Valeur	112 1152 719 / 112 1152 71
Portfolio Manager	Avobis Invest AG, Zurich
Direction du fonds	PvB Pernet von Ballmoos AG, Zurich
Banque dépositaire	Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Société d'audit	Deloitte, Zurich

Vous trouverez [ici de plus amples informations](#) sur le fonds ainsi que le prospectus avec règlement de placement intégré et le bulletin de souscription.

### **Contact médias**

Nicole Fankhauser

Tél.: +41 58 255 39 42

[communications@avobis.ch](mailto:communications@avobis.ch)

### **A propos d'Avobis Invest SA**

En tant que gérant de véhicules de placement collectifs, Avobis Invest SA gère des portefeuilles hypothécaires et immobiliers pour le compte d'investisseurs institutionnels de manière professionnelle et avec compétence. Plus de 25 employés gèrent un portefeuille d'environ 12 milliards de CHF. Avobis Invest SA est une filiale détenue à 100 % par Avobis Group SA.

### **Disclaimer**

L'Avobis Real Estate Funds SICAV est une SICAV de droit suisse à gestion externe du type "fonds immobilier" et est autorisée à la distribution exclusivement en Suisse. La direction du fonds est PvB Pernet von Ballmoos AG, Zollikerstrasse 226, 8008 Zurich. La banque dépositaire est la Banque Cantonale Vaudoise, Place St.-François, 1001 Lausanne. Ce document est exclusivement destiné à être utilisé sur une base confidentielle par les personnes auxquelles il est transmis. Toute reproduction partielle ou totale de ces informations est interdite sans l'autorisation écrite d'Avobis Invest AG et/ou des entreprises qui lui sont liées (ci-après Avobis). Les informations fournies dans ce document le sont à des fins publicitaires. Elles ne constituent pas un conseil en investissement, ne se basent pas d'une autre manière sur une prise en compte de la situation personnelle du destinataire et ne sont pas non plus le résultat d'une analyse financière objective ou indépendante. Les informations fournies ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une invitation à conclure une transaction financière. Les documents, respectivement le prospectus ainsi que les rapports annuels et semestriels, qui sont seuls déterminants pour une décision d'investissement, peuvent être obtenus gratuitement auprès de PvB Pernet von Ballmoos AG, Zollikerstrasse 226, 8008 Zurich. Ces informations ont été rédigées par Avobis avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et opinions contenues dans ce document représentent le point de vue d'Avobis au moment de sa rédaction et peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Avobis ne donne aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité des informations et décline toute responsabilité en cas de perte résultant de l'utilisation des informations. Sauf mention contraire, tous les chiffres ne sont pas vérifiés. La valeur et le rendement des parts peuvent baisser et augmenter. Ils sont influencés par la volatilité du marché ainsi que par les fluctuations des taux de change. L'évolution passée de la valeur et du rendement ne constitue pas un indicateur de leur évolution actuelle ou future. L'évolution de la valeur et du rendement ne tient pas compte des éventuels coûts et frais encourus lors de l'achat, du rachat et/ou de la conversion des parts. Ni les présentes informations ni leurs copies ne peuvent être envoyées ou emportées aux États-Unis d'Amérique, ni distribuées aux États-Unis d'Amérique ou remises à des US Persons (au sens de la Regulation S du US Securities Act de 1933, tel que modifié).